

**CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (C.G.V)
DANS LE CADRE D'UN CONTRAT DE LOCATION
D'UN HÉBERGEMENT TOURISTIQUE DE COURTE DURÉE**

Article 1 : Les parties

Les présentes déterminent les conditions du contrat conclu entre les soussignés, la représentante légale de l'enseigne commerciale « La Grande Vigne » d'une part et le titulaire du contrat respectivement dénommés « le loueur » et « le client » d'autre part :

Article 2 : Prix

Les prix des hébergements et des différentes prestations proposées sont affichés sur place ainsi que sur le site Internet du loueur. Ils sont exprimés en euros et TTC. Les prix concernant les hébergements ne comprennent ni la taxe de séjour, ni les frais, achats ou dépenses personnelles du client et/ou de ses accompagnants lors de leur séjour à la Grande Vigne.

Article 3 : Durée du séjour

En signant les présentes conditions qui complètent son contrat, le client reconnaît avoir conclu une location pour une durée déterminée. En aucun cas le client ou toute personne participant au séjour ne pourra se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue de la durée initialement prévue.

Article 4 : Réservations

4.a - Les réservations s'effectuent :

- sur le site internet du loueur : <https://la-grande-vigne.com>
- par téléphone au : + 33 (0)5 49 29 39 93 (prix d'un appel local)
ou : + 33 (0)6 76 05 77 10 (prix d'un appel local)

4.b – réservations à plus de 15 jours de la date d'arrivée dans les lieux

- versement d'un acompte représentant 30% du montant total du séjour au moment de la réservation
- le règlement du solde soit 70% du montant total du séjour devra intervenir au plus tard 15 (quinze) jours entiers avant la date d'arrivée dans les lieux
- versement du dépôt de garantie mentionné dans le contrat (30 %) du montant total du séjour au moment du règlement du solde

4.c - réservations à 15 (quinze) jours et moins de la date d'arrivée dans les lieux

- règlement de l'intégralité du montant du séjour mentionné sur le contrat au moment de la réservation
- versement du dépôt de garantie mentionné dans le contrat (30 %) du montant total du séjour

Article 5 : Absence de droit de rétractation

Pour les réservations effectuées par téléphone ou par internet, le client ne bénéficie pas du délai de rétractation, et ce, conformément à l'article L121-21-8 du code de la consommation relatif notamment aux prestations de services d'hébergement fournies à une date déterminée.

Article 6 : Modalités de règlement

L'établissement n'accepte pas les chèques

Les règlements (en euros) pourront se faire :

- par virement SEPA
- par carte bancaire (télépaiement sécurisé) via le site internet la-grande-vigne.com

Article 7 : Conclusion, modification, résolution du contrat

7.a - Effet

La réservation ne deviendra effective qu'à la réception par le loueur du règlement des sommes dues telles que stipulées à l'article 4 ci-avant, accompagné d'un exemplaire du contrat de location approuvé et signé par le client.

7.b - Modification

Après sa réservation définitive, toute demande de modification au contrat devra être adressée par courrier électronique à info@la-grande-vigne.com dont la prise en compte se fera sous réserve de l'application des présentes C.G.V et de la disponibilité des hébergements.

7.c - Résolution

7.c.1 - Dans le cas où l'une quelconque des sommes visées à l'article 3 ci-dessus ne serait pas versée dans les délais impartis, le loueur se réserve le droit de remettre à la location le gîte concerné sans indemnité sauf circonstances prévues à l'article 6.

7.c.2 - Les parties conviennent par les présentes que la location est conclue entre le loueur et le client soussigné nominativement désigné et ne peut donc en aucun cas bénéficier à des tiers **sauf accord préalable impérativement écrit** du loueur.

En cas de non-respect de la présente disposition, le loueur sera en droit de résilier immédiatement la location aux torts exclusifs du client, les sommes versées au titre de la location restant alors entièrement acquises au loueur.

Article 8 : Annulation : conditions et modalités

8.a Annulation du séjour du fait du client

L'annulation d'un séjour doit être impérativement notifiée **par écrit** (courrier, courriel).

8.a.1- Annulation intervenant à + 30 jours entiers du début de la location :

le loueur restituera intégralement au client le montant déjà versé dans un délai maximal de 7 (sept) jours entiers (hors jours fériés et week-ends).

8.a.2- Annulation intervenant entre 30 (trente) et 15 (quinze) jours entiers du début de la location :

l'acompte versé sera restitué au client dans un délai maximal de 7 (sept) jours entiers (hors jours fériés et week-ends) avec une retenue représentant 20 % du montant total du séjour au titre de frais d'annulation .

8.a.3- Annulation intervenant entre 15 (quinze) et 7 (sept) jours entiers du début de la location :

l'acompte versé sera restitué au client dans un délai maximal de 7 (sept) jours entiers (hors jours fériés et week-ends) avec retenue d'une somme forfaitaire représentant 50% du montant total du séjour au titre de frais d'annulation .

8.a.4- Annulation intervenant moins de 7 (sept) jours entiers du début de la location:

l'acompte versé sera restitué au client dans un délai maximal de 7 (sept) jours entiers (hors jours fériés et week-ends) avec retenue d'une somme forfaitaire représentant 80 % du montant total du séjour au titre de frais d'annulation..

8.a.5- Annulation le jour même de la date prévue d'arrivée dans les lieux : la totalité du montant du séjour restera acquise de plein droit au loueur à titre de dédommagement.

8.b - Non présentation, départ anticipé:

8.b.1 - Non présentation

Si le client ne se présente pas dans les lieux dans les 24 heures qui suivent les date et horaire d'arrivée prévues dans le contrat de location, la totalité du montant du séjour restera acquise de plein droit au loueur à titre de dédommagement

Pour éviter toute confusion, le client s'engage à contacter le loueur aussitôt l'horaire d'arrivée dépassé de plus de 3 (trois) heures.

8.b.2 - Départ anticipé

En cas de départ anticipé en cours de séjour, le montant total de la location restera intégralement acquis au loueur

8.c - Modalités déroгатives

8.c.1 - Cas de force majeure, contexte sanitaire

Seront acceptées par le loueur toutes demandes de modification ou d'annulation de séjour formulées par écrit (courrier, courriel) **avant l'heure prévue d'entrée dans les lieux stipulée sur le contrat (par défaut 16h00)**, consécutives à un cas de force majeure : évènement imprévisible, irrésistible et extérieur ou à des mesures officielles de confinement ou de restrictions de circulation mises en place par le gouvernement.

Dans ce contexte et exclusivement, le client pourra demander selon son choix :

- soit le remboursement intégral des sommes préalablement versées au titre de sa réservation
- soit un avoir d'une durée de validité de 18 mois, correspondant au montant des sommes préalablement versées

En cas de nouvelle grille tarifaire, un réajustement sera appliqué.

8.d - Annulation du séjour par le loueur

8.d.1 - Annulation intervenant à + 30 jours entiers de la date initiale d'arrivée dans les lieux

Pour toute annulation intervenant à plus de 30 (trente) jours du début de la location, le loueur procédera au remboursement intégral des sommes déjà versées sans autre dédommagement

8.d.2 - Annulation intervenant à - 30 jours entiers de la date initiale d'arrivée dans les lieux

Pour toute annulation intervenant moins de 30 (trente) jours entiers avant l'entrée dans les lieux prévue au contrat (hors cas de force majeure, pandémie ou tout évènement entraînant l'impossibilité de satisfaire à la bonne application du présent contrat et en particulier si les conditions sanitaires et/ou de sécurité n'étaient plus réunies), le loueur procédera au remboursement du double des sommes déjà versées, et ce à titre définitif de dédommagement.

8.d.1 - Cas de force majeure, contexte sanitaire

Si un cas de force majeure (évènement imprévisible, irrésistible et extérieur) ou des mesures officielles de confinement ou de restrictions de circulation mises en place par le gouvernement, ou tout évènement entraînant l'impossibilité de satisfaire à la bonne application des conditions du présent contrat et en particulier si les conditions sanitaires et/ou de sécurité n'étaient plus réunies devait entraîner l'annulation de la réservation, le loueur en informerait le client par écrit (courrier, courriel) avant l'heure prévue d'entrée dans les lieux stipulée sur le contrat (par défaut 16h00)

Dans ce contexte, le loueur pourra proposer au choix du client :

- soit le remboursement intégral des sommes préalablement déjà versées au titre de sa réservation d'hébergement sans autre dédommagement
- soit un avoir d'une durée de validité de 18 mois, correspondant au montant des sommes préalablement versées sans autre dédommagement

En cas de nouvelle grille tarifaire, aucun réajustement ne sera appliqué.

Article 9 : Services et autres prestations

Les achats, prestations et services à la demande souscrits par le client pendant son séjour devront être réglés **au moment de leur réalisation ou en cas de mise en compte exceptionnelle, au plus tard 24 heures avant la fin du séjour.**

Article 10 : Taxe de séjour :

Les prix indiqués ne tiennent pas compte de la taxe de séjour

La taxe de séjour sur les hébergements touristiques est une taxe communale due par nuitée par toute personne de + 18 ans

Au 1er juillet 2021, la taxe de séjour à Messé (79120)

- gîtes : 3 % du montant total par adulte et par nuit
- camping : 20 cts par adulte et par nuit

Article 11 : Règlement intérieur

La signature du contrat de location entraîne l'acceptation sans réserve du Règlement Intérieur dont le client atteste avoir pris connaissance.

Article 12 : Loi informatique et libertés

Conformément à la loi numéro 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le client bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux données le concernant. Le loueur s'engage à ne transmettre en aucun cas les

informations qui lui ont été communiquées à d'autres sociétés ou organismes. Les données transmises seront utilisées uniquement dans le cadre de la réservation.

Article 13 : Modification des Conditions Générales de Location

Les présentes Conditions Générales de Location sont modifiables à tout moment et sans préavis. La signature du contrat de location entraîne l'acceptation sans réserve et le respect des présentes Conditions Générales ainsi que du Règlement Intérieur réputés lus et acceptés..

Article 14 - Droit applicable et Médiation :

Les présentes conditions générales sont soumises à l'application du droit Français. Les conditions générales applicables à l'utilisateur sont celles en vigueur au jour de sa réservation ou de sa connexion sur le présent site. Tout litige survenu dans le cadre de l'exécution des présentes conditions générales et dans l'impossibilité de trouver un accord à l'amiable, sera soumis à l'avis de la Cour d'appel de la juridiction compétente.

Médiation : selon l'article L.612-1 du Code de la consommation : "tout consommateur a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable du litige qui l'oppose à un professionnel. A cet effet, le professionnel garantit au consommateur le recours effectif à un dispositif de médiation de la consommation". A ce titre , dans le cadre de litiges qui n'auraient pas trouvé résolution à l'amiable, les clients pourront s'adresser à : l'organisme de médiation agréé auquel la Grande Vigne est en cours d'affiliation (Août 2021) (détails disponibles à l'accueil à l'arrivée).